PROVINCE DE LUXEMBOURG
Santé

Arlon, le 31 août 2020.

Chers parents,

Au moment de cette rentrée des classes 2020, nous souhaitons vous communiquer quelques informations importantes :

1. **<u>Un enfant malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19, ne peut pas venir à l'école.</u>**

   Un enfant doit rester à la maison et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :
   - Au moins un des symptômes majeurs suivants, d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat sans cause apparente ;

   OU
   - Au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : douleurs musculaires, fatigue, nez bouché ou qui coule, maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse.

   OU
   - Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...) sans autre cause évidente.

   En cas de doute ou de question, vous pouvez toujours prendre contact avec notre service.

   Les causes des symptômes sont à évaluer par votre médecin traitant.

Si votre enfant est malade ou présente des symptômes, veuillez contacter votre médecin traitant par téléphone le jour-même, qui vous donnera les informations pour la réalisation d'un test si nécessaire. Il déterminera aussi quand votre enfant pourra revenir à l'école.

2. **<u>Si votre enfant se sent malade ou commence à avoir des symptômes pendant qu'il est à l'école, vous devez venir le chercher.</u>**

Il est donc très important que l'école ait votre numéro de téléphone actuel et que vous restiez joignable durant les heures d'école.
Si vous êtes appelé, il faudra venir chercher votre enfant le plus rapidement possible, et contacter votre médecin traitant.

Le médecin traitant évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école.
Si le médecin traitant décide qu'il faut un test, votre enfant doit **rester à la maison jusqu'au résultat** du test (il ne peut pas revenir à l'école avant le résultat du test).

Lorsque vous recevez le résultat du test, **informez notre service du résultat**. En effet, si le résultat du test est positif, nous devons déterminer quelles sont les mesures à prendre pour les enfants et le personnel de l'école qui ont été en contact avec un enfant positif.

Centre de Santé PSE
Rue de Sesselich, n°161 - 6700 ARLON
063/225 363
cs.arlon@province.luxembourg.be

3. **Si votre enfant est un contact d'une personne testée positive à la maison : il ne peut pas venir à l'école.**

Votre médecin traitant déterminera si un test est nécessaire et quand votre enfant pourra revenir à l'école.

4. **Si votre enfant a été en contact à l'école avec une personne qui a un COVID-19:**

Vous serez contactés par notre service si votre enfant a été en contact étroit ou en contact à faible risque et informés sur les mesures à suivre pour votre enfant[1].
Il est important de respecter les mesures transmises par notre service.

Par contre il n'a y a pas de mesures à prendre pour les contacts des contacts.

5. **Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant la rentrée scolaire :**

Si votre enfant a voyagé dans une zone orange dans les 14 jours précédant la rentrée : un contact doit être pris avec le médecin traitant pour envisager la nécessité d'un dépistage ou d'une quarantaine.

Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge dans les 14 jours précédant la rentrée : votre enfant **doit** respecter une quarantaine de 14 jours (ou 10 jours selon des conditions bien précises) et effectuer un test. Le médecin généraliste vous fournira un « certificat de quarantaine » à remettre à l'école.

Les informations sur les voyages sont disponibles sur : https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/

Les classifications par zones sont régulièrement mises à jour et disponibles sur : https://diplomatie.belgium.be/fr

6. **Mesures d'hygiène individuelle des enfants**

Les mesures d'hygiène individuelle sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains. Il est conseillé de privilégier le lavage à l'eau et au savon chaque fois que c'est possible, et de n'utiliser du gel hydroalcoolique que là où ce n'est pas possible, sous la supervision d'un adulte pour les petits enfants.

Les enfants doivent prendre l'habitude de se laver les mains avant de manger, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué dans ses mains, directement en arrivant à l'école ou à la maison, ...

Les enfants doivent également apprendre à :
- Éviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux
- Se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique.

[1] https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygi%C3%ABne_lowriskcontact_FR.pdf
https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure_hygiene_highriskcontact_FR.pdf

Centre de Santé PSE
Rue de Sesselich, n°161 - 6700 ARLON
063/225 363
cs.arlon@province.luxembourg.be

7. **Si votre enfant présente une maladie chronique importante, vous êtes invités à consulter son médecin traitant ou spécialiste pour avis.**

Il pourra déterminer avec vous, et avec une liste établie par des pédiatres spécialisés belges, s'il fait partie des enfants appartenant à un groupe à risque ou pas. Pour les enfants appartenant à un groupe à risque : des conseils spécifiques seront donnés sur la fréquentation de l'école. Vous pouvez en informer le service PSE qui pourra suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

8. **Utilisation du masque pour les secondaires**

Le masque doit couvrir **le nez et la bouche** pour être utile.
Le masque doit être changé tous les jours, ou demi-jour, et être lavé ensuite.
A l'école, il est conseillé d'emmener : au moins 2 masques, pour pouvoir le changer quand c'est nécessaire, et un sac en tissu ou une boîte en plastique lavable pour ranger les masques sales ou utilisés.
Des informations sur l'utilisation du masque peuvent être trouvées sur https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/ ou dans le document « Port du masque en milieu scolaire » que vous pouvez demander à notre service.

La situation nécessite que nous collaborions tous dans un esprit de bienveillance afin de se protéger les uns les autres et de freiner la propagation du virus.

Notre service soutient votre école sur les mesures et procédures, et est responsable de la gestion des cas et du suivi des contacts dans votre école. En présence de cas groupés, nous travaillerons en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes.

Notre équipe se tient également à disposition pour répondre aux questions des parents.

Prenez soin de vous et prenez soin des autres,

L'équipe PSE Arlon

Centre de Santé PSE
Rue de Sesselich, n°161 - 6700 ARLON
063/225 363
cs.arlon@province.luxembourg.be